



Madame
Viola Amherd
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports
Palais fédéral est
3003 Berne



Notre réf. 4/ 2024-002836
Votre réf. /

Date 9 octobre 2024

Système national mobile de communication sécurisée (CMS) Réponse à la consultation

Madame la Présidente de la Confédération,

Nous remercions le Conseil fédéral de nous solliciter dans le cadre de la consultation relative à la modification de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile en vue de l'introduction du nouveau système national mobile de communication sécurisée (CMS).

Le Canton du Valais, avec sa topologie montagneuse complexe, nécessite une infrastructure de communication robuste pour garantir la sécurité publique et la réactivité des services d'urgence. Le réseau Polycom, qui sera obsolète d'ici 2035, couvre actuellement notre canton avec environ 70 sites. Le futur réseau de communication mobile sécurisée, qui devra être étendu à plus de 250 stations, sera crucial pour maintenir une couverture de qualité et assurer la sécurité des communications dans des conditions géographiques difficiles.

Plusieurs aspects du projet CMS soulèvent encore des questions importantes, notamment la gouvernance du projet, les enjeux technologiques, les niveaux de service, les aspects réglementaires ainsi que les aspects financiers et leur répartition.

Gouvernance

Il est regrettable que les ateliers organisés par TIP Suisse (« *Technique et informatique policières* ») pour affiner la gouvernance du projet se soient tenus durant la phase de consultation et non en amont de celle-ci, ce qui empêche d'intégrer dans les prises de position les résultats des discussions. Les questions de gouvernance du projet doivent encore impérativement faire l'objet de discussions dans le prolongement de la consultation. Pour un projet de l'envergure du CMS, l'option à privilégier semble être une structure de type société anonyme offrant une importante flexibilité, tout en distinguant les responsabilités politiques et entrepreneuriales. Le contrôle du projet devrait être confié à un organe ad hoc composé de représentants des organisations faitières au niveau cantonal et fédéral et non être confié à TIP. Le rôle central de l'Office fédéral de la protection de la population doit également être garanti.

En matière d'exploitation, le modèle du réseau CMS, plus centralisé que celui de Polycom, doit être repensé pour inclure des capacités d'exploitation décentralisées au niveau cantonal, tout en confiant la gestion globale à un opérateur de télécommunication spécialisé. En raison des enjeux stratégiques, un opérateur CMS « institutionnel », avec une forme juridique à définir, est recommandé pour exploiter le réseau.

La gouvernance doit également être clarifiée, avec une structure permettant de répondre aux exigences de sécurité élevées.



Enjeux technologiques et niveaux de service

Les enjeux technologiques du réseau CMS nécessitent qu'il offre des niveaux de service équivalents, voire supérieurs à ceux de Polycom, tout en assurant une communication étendue à l'échelle nationale et internationale. Avec l'obsolescence de Polycom et l'incompatibilité des terminaux actuels sur le long terme, le développement d'un terminal hybride « Polycom / CMS » s'impose pour garantir une transition progressive et maîtrisée. Par ailleurs, la conception du CMS doit impérativement intégrer des standards ouverts, afin d'assurer l'interopérabilité et limiter la dépendance aux solutions propriétaires, tout en prenant en compte les défis de cybersécurité et de résilience face aux menaces actuelles.

De plus, il serait judicieux de prévoir dès à présent une option permettant de prolonger au besoin la durée de vie de Polycom de quelques années au-delà de 2035.

Aspects réglementaires

Pour que les investissements dans le nouveau réseau CMS soient pertinents, il est nécessaire que toutes les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS), cantonales et fédérales, ainsi que les propriétaires d'infrastructures critiques et autres parties prenantes y participent et contribuent à son financement. Pour garantir cette participation, il serait judicieux d'ancrer cette obligation dans une réglementation appropriée.

La variante technologique choisie nécessitant la construction ou la modification de nombreux sites ou antennes, il est également impératif d'envisager une simplification de la législation en créant un régime particulier pour les AOSS. Compte tenu de la complexité des démarches administratives, il sera extrêmement difficile de réaliser les travaux requis dans les délais envisagés sans adaptations législatives ciblées, notamment en ce qui concerne l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant.

Financement et répartition

La Confédération sera un utilisateur majeur du futur réseau CMS (OFROU, OFT, MétéoSuisse, OFDF, Fedpol, SRC, armée et protection civile). Cela étant, la clé de répartition proposée ne reflète pas adéquatement l'utilisation prévue du système par la Confédération. La répartition des coûts proposée à l'article 25a LPPCi (70% par les cantons, 30% par la Confédération) doit être revue et prendre en considération de manière plus équitable les différents utilisateurs. Une répartition des coûts 50% par la Confédération et 50% par les cantons semble plus appropriée.

Les cantons n'ont par ailleurs été informés des coûts du projet qu'en mars 2024. Il apparaît de plus que de nombreux coûts n'ont pas été pris en compte lors de l'estimation financière. La planification financière CMS allouée aux cantons ne couvre ainsi pas :

- les frais de la structure de la société anonyme CMS SA
- les connexions de leurs centrales d'engagement au réseau
- les frais d'acquisition et de gestion de leurs terminaux et accessoires
- les abonnements des terminaux
- les applications nationales (messagerie, alertes, ...)
- le démantèlement de leurs infrastructures Polycom
- ainsi que d'éventuels autres coûts spécifiques.

La majorité de ces éléments est liée à la conception et à la stratégie adoptée pour CMS, notamment en termes technologiques ou de migration de Polycom vers CMS.

D'une manière générale, la complexité, les enjeux technologiques ainsi que la durée du projet engendrent une forte incertitude quant au montant estimé du projet (2,9 milliards). Les évolutions technologiques, les incertitudes géopolitiques ou réglementaires pourraient impacter de manière significative les dépenses d'investissement (développement, acquisition) et les frais récurrents (exploitation, entretien). Le Canton du Valais attend que toutes les mesures soient prises pour évaluer précisément les coûts du projet et limiter les risques financiers.

Conclusion

Le projet de déploiement du réseau CMS est crucial pour garantir la continuité et l'efficacité des services d'urgence avec la fin prochaine du réseau Polycorn. Les recommandations formulées dans la présente position mettent en avant la nécessité de clarifier la gouvernance du projet, d'assurer des niveaux de service équivalents à ceux de Polycorn et de gérer les enjeux financiers et réglementaires de manière proactive. Une répartition plus équitable des coûts entre les cantons et la Confédération est également demandée.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous adressons, Madame la Présidente de la Confédération, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancière

Monique Albrecht